

## 14ème législature

<b>Question N° : 65881</b>	<b>De Mme Marie-Françoise Clergeau ( Socialiste, républicain et citoyen - Loire-Atlantique )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes	<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes	
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > sida	<b>Analyse</b> > traitement allégé. protocole Iccarre. extension.
Question publiée au JO le : <b>07/10/2014</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/10/2014</b> page : <b>8779</b>		

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le programme de recherche thérapeutique Intermittents en cycle court les antirétroviraux restent efficaces (Iccarre) mené par l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches depuis près de dix ans. Ce protocole unique a permis à plus de 90 patients atteints du VIH de mieux vivre au quotidien en espaçant de façon considérable les prises de médicaments réduisant ainsi leur consommation et les effets secondaires pouvant en résulter. Les observations préliminaires ont été présentées au monde scientifique à travers un article publié dans la revue indépendante et internationale FASEB journal dès janvier 2010. Le programme Iccarre paraît non seulement avoir fait la preuve de son efficacité mais il s'avère également facteur d'économie pour l'assurance maladie (entre 250 millions et 500 millions d'euros dans le cas d'une généralisation). Aussi elle lui demande si le Gouvernement entend soutenir ce programme Iccarre, de quelle manière et ainsi le rendre davantage accessible à tous les séropositifs qui souhaiteraient en bénéficier.

### Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.